



# LA MAIRIE D'ETIOLLES

En collaboration avec

## LES RANDONNEURS D'ETIOLLES

Association affiliée à la Fédération Française de Randonnée Pédestre

**BULLETIN D'ADHESION : Saison 2020-2021**

### RANDONNÉE DOUCE DU LUNDI & JEUDI APRES-MIDI (une semaine sur deux)

1ère inscription

Renouvellement

Nom.....Prénom.....Né(e)le.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville .....

Tél.....Portable.....

E..mail...(écrire très lisiblement) : .....

Le Code du Sport (articles L321-1 à L321-9) fait obligation aux associations d'une Fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents et de délivrer une licence à tous les membres randonneurs.

La cotisation annuelle comprend, la licence de la Fédération Française de Randonnée, l'adhésion au club des Randonneurs d'Étiolles (pour la Rando-douce uniquement) du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021, et l'assurance IRA (Individuelle avec Responsabilité civile et accidents corporels) qui lui est associée (valable du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 décembre 2021).

### TARIF D'ADHESION : 37 €

Rappel concernant le certificat Médical

La loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et ses décrets d'application imposent aux fédérations sportives de nouvelles dispositions donnant une validité de 3 saisons sportives au certificat médical et facilitant le renouvellement des licences en permettant sous certaines conditions de ne pas présenter un nouveau certificat médical.

Première prise de licence : Pour toute première prise de licence, un certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) à l'activité sportive pratiquée, datée de moins d'un an au jour de la prise de licence, doit être fourni par le pratiquant. Sa durée de validité est maintenant de 3 saisons sportives consécutives, sous certaines conditions.

Renouvellement de licence : Durant la nouvelle période de validité de 3 saisons sportives du certificat médical, lors de chaque renouvellement de licence, le pratiquant doit répondre à un questionnaire de santé (cf document 1):

- S'il répond « NON » à toutes les questions et qu'il l'atteste (cf. document 2), il est dispensé de présentation d'un certificat médical. Seule l'attestation de réponses négatives doit être fournie aux Randonneurs d'Étiolles, le questionnaire de santé est à garder par l'adhérent
- S'il répond « OUI » à au moins une des questions, ou s'il refuse d'y répondre, il doit présenter à son club un certificat médical datant de moins d'un an au jour de la prise de licence

Tournez SVP

*Il est recommandé d'avoir, dans son sac à dos, une fiche de renseignements spécifiant le ou les traitements médicaux que vous suivez ceci afin de faciliter les secours éventuels en cas d'accident ou de malaise.*

*Pour vous faciliter la tâche, et à titre indicatif, nous vous proposons un modèle de fiche sur notre site internet <http://www.lesrandonneursdetiolles.fr>.*

Le randonneur s'engage à être convenablement équipé pour l'activité à laquelle il participe et à se conformer au règlement intérieur du Club.

Fait à ..... Le .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Pour être en conformité avec la loi RGPD, nous vous indiquons que les informations collectées dans ce bulletin par le trésorier de l'association sont transmises à la Fédération Française de Randonnée afin d'établir votre licence, aux animateurs et aux membres du bureau afin qu'ils puissent vous prévenir de l'arrivée de nouveaux programmes, de vous contacter en cas d'impossibilité.

Ce bulletin complété, signé et accompagné du règlement de 37 € (**obligatoirement par chèque**) à l'ordre de « Les Randonneurs d'Etiolles » ainsi que du certificat médical (ou de l'attestation sont à retourner à : **Claude Charpies** - Les Randonneurs d'Etiolles - 50 rue de Robinson - 91100 – Corbeil-Essonnes – Tel. 01 60 89 18.68 ou 06.73.99.09.79  
Ou à remettre à l'un de vos animateurs